



Concertation des Collectifs des Associations  
Féminines de la Région des Grands-Lacs

COCAFEM / GL

# “Accès à la Justice pour les femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre et Participation des femmes à la gouvernance politique”

*Entebbe, le 23 novembre 2018*

Expérience de la COCAFEM/GL avec ses alliés des  
organisations de la Société Civile de 8 pays: Burundi, Kenya,  
RCA, R.D Congo, Rwanda, South Sudan, Tanzania et Uganda”.

*Avec l'appui financier de*



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC



BANQUE  
MONDIALE



Défendre la dignité.  
Combattre la pauvreté.

## Contexte des actions de synergie des OSC

La COCAFEM/GL un réseau sous-régional a initié depuis le mois de Mai 2018 des consultations avec les organisations de la société civile des 8 pays membres de la CIRGL (Burundi, Kenya, Uganda, Tanzania, South Sudan, RCA, R.D Congo et Rwanda) sur les défis qui persistent dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala sur les VSBG (2011) et la RCSNU1325 (2000).

Ces consultations ont relevé deux enjeux majeurs à savoir ; l'accès à la justice des femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et la participation des femmes à la gouvernance.

***Ce travail a été réalisé avec l'appui de CARE International et la Coopération Suisse.***

# ORGANISATIONS DE LA SYNERGIE

BURUNDI	<ul style="list-style-type: none"><li>• CAFOB, DUSHIREHAMWE, RFP, Centre SERUKA, NTURENGAHO</li></ul>
KENYA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Federation of Women Lawyers (FIDA-Kenya),</li><li>• Association of Media Women in Kenya (AMWIK)</li></ul>
R.D CONGO	<ul style="list-style-type: none"><li>• CAFED, CFPD, COFAS, CONAFED, UFCOD,</li><li>• Caucus des femmes congolaises du Sud-Kivu pour la paix</li><li>• Réseau Genre et Droits de la Femme (GEDROFE)</li></ul>
RCA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC)</li><li>• JUPEDEC, OCODEFAD</li></ul>
RWANDA	<ul style="list-style-type: none"><li>• PRO FEMMES TWESE HAMWE, YWCA, RRP+, IIAPI, HI</li></ul>
SOUTH SUDAN	<ul style="list-style-type: none"><li>• Community Initiative for Development Organization</li><li>• SWIGO, The South Sudan Taskforce on the Engagement of Women in the Peace Process</li></ul>
TANZANIA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tanzanian Women Lawyers Association (TAWLA)</li><li>• Kivulini Women's Rights Organization</li></ul>
UGANDA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Isis WICCE, Akinamama Wa Africa</li></ul>

## *Quelques réalisations au Burundi, en RDC et au Rwanda, en termes de chiffres... (2017)*

- **10 200 femmes et jeunes filles** ont eu accès aux services de leurs choix (psychosociaux, médicaux, juridiques et judiciaires)
- **436 survivantes** de violences sexuelles et basées sur le genre ont bénéficié d'un appui à la réintégration socioéconomiques qui a favorisé leur autonomisation et leur sécurité
- **229 survivantes** ont obtenu un jugement en leur faveur, **sur 812 plaintes déposées** (94 au Burundi, 76 en RDC et 59 au Rwanda).
- **Plus de 1 500 leaders Femmes et Hommes engagés dans la lutte contre les violences au niveau communautaire** dans les 3 pays , dont les actions (sensibilisation, alerte, dénonciation des auteurs de VSBG, médiation familiale, orientation et accompagnement, etc. ) ont touché plus de 4 000 personnes
- **1200 couples** ont été sensibilisés à l'égalité entre les hommes et les femmes et aux méfaits des violences sexuelles et basées sur le genre

## ***Quelques défis sont notés par rapport à l'accès à la justice des femmes victimes de VSBG;***

- Inexistence des lois spécifiques contre les VSBG dans certains pays, et dispersion des dispositions en rapport avec certains aspects des VSBG dans d'autres textes parfois contradictoires ;
- Mesures et procédures d'application de lois existantes et leur vulgarisation limitée ;
- Procédures judiciaires longues et coûteuses qui compliquent la voie judiciaire pour les femmes victimes des VBGs (expertise médicale, consignation, frais de procédure,...) ;
- Problématique de la preuve sur les cas des VBGs ;
- Eloignement géographique, indisponibilité et qualité des services judiciaires pour les victimes des VBGs ;
- Les actions de lutte contre les VSBG ne sont pas suffisamment considérées dans la planification et de budgétisation au niveau des Ministères du Genre et des entités décentralisés.

## ***En ce qui concerne la participation des femmes à la gouvernance, les défis sont :***

- Limitation dans l'application des lois, des politiques garantissant le système de parité ou des quotas dans la représentation des femmes dans les institutions étatiques (Parité en RDC et en RCA, 2/3 au Kenya, 35% Affirmative Action au Sud Soudan, 30% au niveau communal au Burundi) ;
- Dans certains pays, la législation ne prévoit pas la représentativité des femmes dans les instances locales (Niveau collinaire et quartier au Burundi) ;
- Faible application des lois garantissant la représentativité des femmes dans les organes décisionnels et les postes d'influence des partis politiques
- Capacités limitées de certaines femmes et jeunes filles à participer dans les processus politiques (compétences, ressources financières,...) ;
- Stéréotypes, normes culturelles et crises sociopolitiques.

## *Les conséquences...*

Les défis par rapport à l'accès à la justice des victimes des VSBG ci-haut présentés aggravent la situation des VSBG du fait des conséquences qui s'en suivent : Impunité, banalisation des VSBG, dislocation des familles, grossesses précoces, mariages précoces et forcés, abandons scolaires, abandon des cas poursuivis en justice par les victimes, infection aux IST et VIH/SIDA,...

Par ailleurs, les conséquences de la faible participation de la femme à la gouvernance politique sont : la non prise en compte des priorités et les besoins réels des femmes dans les processus de planification, de budgétisation, de dialogue, de médiation et de négociation.

## PROPOSITION DE SOLUTIONS - Accès à la justice

***A la RCA, à la République du Congo, au Kenya et à la Tanzanie*** de se doter d'une loi spécifique de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre

---

***A la RDC***, de réviser sa loi sur les violences sexuelles en une loi renfermant tous les types de violences basées sur le genre et de lancer la campagne « Tolérance Zéro Immédiate » envers les crimes des VSBG et l'impunité, conformément à la décision 7 de la Déclaration signée à Kampala en 2011 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CIRGL sur les VSBG

***Au Burundi***, d'harmoniser la loi spécifique de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre avec le code pénal

## PROPOSITION DE SOLUTIONS - Accès à la justice (suite)

### ✓ ***Aux Ministères du Genre des 12 Etats membres :***

- De travailler en étroite collaboration avec ceux de la Justice et de la Santé pour améliorer les questions liées à l'administration de la preuve, la collecte, la documentation et la sauvegarde des preuves,
- De travailler en étroite collaboration avec la Justice pour accélérer le traitement des cas de VSBG au niveau de la magistrature par la mise en place des chambres spécialisées, des sessions et procédures spéciales (conformément à la décision 8 de la Déclaration signée à Kampala en 2011 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CIRGL sur les VSBG),
- De s'assurer de l'effectivité de la gratuité des services et des frais de consignation et de procédure,
- De travailler en étroite collaboration avec les Ministères de Finances pour allouer un budget conséquent aux actions de lutte contre les VSBG par les ministères sectoriels (conformément à la décision 5 de la Déclaration signée à Kampala en 2011 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CIRGL sur les VSBG), en particulier au Ministère du Genre et les entités décentralisés

## PISTES DE SOLUTIONS –Participation à la Gouvernance

- ***Aux Gouvernements et aux partis politiques dans les 12 Etats***, s'assurer de l'application effective des lois et des politiques garantissant le système de parité et de quota, à tous les niveaux et dans tous les secteurs (Parité en RDC, 2/3 au Kenya, 35% Affirmative Action au Soudan du Sud, ...)
- ***Au Gouvernement de la RDC, les parties politiques et autres acteurs*** qui interviennent au processus électoral en cours, de maximiser les possibilités d'élection des femmes candidates et leur visibilité pendant la campagne électorale
- ***Au Gouvernement du Burundi***, d'étendre le quota de 30% au niveau des collines et quartiers dans le prochain code électoral
- ***Aux Etats membres***, de renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles dans leadership politique à tous les niveaux des instances de prise de décision

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**  
**THANK YOU**